

H07

Recyclage et reconduction du titre d'habilitation du personnel électricien

Objectifs :

Apporter aux stagiaires électriciens déjà habilités un perfectionnement dans le domaine de la sécurité électrique et de la réglementation conforme à l'UTE C 18 510, afin de leur permettre d'acquérir les démarches et les modes opératoires nécessaires à la réalisation des travaux électriques dans de bonnes conditions.

Personnes concernées :

Toute personne habilitée travaillant sur ou à proximité des ouvrages électriques et possédant une formation à l'habilitation effectuée dans la norme actuelle.

Pré-requis :

Niveau d'habilitation existant.

Moyens pédagogiques :

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.(Films INRS)

Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire.

Remise à chaque stagiaire d'un document regroupant les divers thèmes et cahier d'exercices.

Contrôle des connaissances à l'issue du stage.

Durée préconisée :

1 jour (7 heures)

Périodicité :

Tous les trois ans.

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 12 personnes maxi.

Programme :

Réglementation et redéfinition des normes de sécurité.

Rappel des points fondamentaux et mise à jour des connaissances.

Principes des travaux hors tension sur les installations.

Consignation des ouvrages et prescriptions de sécurité à observer.

Principe des travaux au voisinage, distances à respecter.

Principe des interventions sous tension.

Revue des difficultés d'application rencontrées.

Les protections individuelles et le matériel agréé.

Validation de la formation :

A l'issue de la formation, une appréciation de stage est adressée à l'employeur lui permettant de définir l'aptitude de stagiaire à conserver son titre d'habilitation.